

# AUTORISATION PARENTALE

Article R. 1311-11 du code de la santé publique

## INFORMATIONS

### AUCUN PIERCING NE SERA RÉALISÉ SUR ENFANT DE MOINS DE 10 ANS

N'hésitez pas à en parler à votre pédiatre pour connaître son avis sur cette pratique.

### LA PRÉSENCE DU REPRÉSENTANT LÉGAL EST OBLIGATOIRE LE JOUR DU RDV

Elle n'est toutefois pas obligatoire en salle technique, vous pouvez tout à fait patienter à l'accueil pendant la procédure.

## DOCUMENTS A FOURNIR :

- Titre d'identité du mineur
- Titre d'identité du Représentant Légal
- Livret de famille (*si noms différents, ou mise sous protection*)
- La présente autorisation dûment complétée et signée

## DÉCHARGE

**Je soussigné(e) :** \_\_\_\_\_

En qualité de  père  mère  autre représentant légal,

**Autorise le Mineur :** \_\_\_\_\_

Âgé.e de \_\_\_ ans (date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_),

A se faire piercer par *La Douce Épine*, le piercing suivant :

### A partir de 10 ans :

Lobe (x1)  Lobes (x2)

### A partir de 14 ans :

Anti-hélix  Anti-Tragus  Conch  Daith  Flat  Hélix  Industriel  Rook  Snug  Tragus  Nombri

### A partir de 16 ans :

Arcade  Bridge  Nostril  Septum  Labret  Labret vertical  Langue  Mouche  Médusa  Smiley

Pour faire valoir ce que de droit, date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Signature du Représentant Légal :**

**Signature du Mineur :**

*En cas de fraude, La Douce Épine décline toute responsabilité et se réserve le droit de poursuite en justice pour usage de faux.*